



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 6443

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de développer l'éducation civique au sein des établissements scolaires de notre pays. Nos enfants manquent manifestement de repères avant d'entrer dans la vie active. Pour nombre d'entre eux, les valeurs républicaines ne signifient pas grand-chose. La raison principale en est que les outils qui avaient pour but de transmettre ces valeurs sont fragilisés ou de moins en moins utilisés. On pense notamment à l'éducation civique, au sens large. Cette matière n'a probablement pas la place qu'elle mérite dans notre système scolaire. Elle devrait être au moins aussi développée que l'apprentissage du français, de l'école primaire au lycée. Il lui demande donc si l'instruction civique a bien été intégrée au socle de connaissances fondamentales (ce qui serait un minimum) et, quels sont les projets visant à renforcer sa place dans l'enseignement reçu par nos enfants. Par ailleurs, de plus en plus de nos concitoyens, soucieux de faire vivre le devoir de mémoire, souhaiteraient que la participation à des cérémonies patriotiques puisse être un critère de notation dans un enseignement plus général sanctionnant également l'assiduité, le comportement, le respect des valeurs républicaines. Il semblerait que des projets existent en ce sens au collège. En tout état de cause, de nombreuses idées fleurissent pour créer une grande matière d'éducation civique, adaptée aux enjeux de notre société. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre dans cette direction.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a fixé comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le socle commun de connaissances et de compétences intègre dans les savoirs fondamentaux l'ensemble des compétences sociales et civiques propres à favoriser l'appropriation progressive des règles de la vie collective, la compréhension des valeurs et principes qui fondent notre démocratie. Au terme de son parcours civique scolaire, l'élève doit avoir conscience de la valeur de la loi et de la valeur de l'engagement. Ces compétences s'appuient sur des programmes d'éducation civique qui organisent une progression de l'apprentissage en termes de connaissances mais aussi en termes de comportements et de pratiques. La participation à des cérémonies patriotiques et commémoratives appartient pleinement au champ des actions éducatives dont la direction générale de l'enseignement scolaire a fait, au niveau national, le recensement et le programme prévisionnel pour l'année scolaire 2007-2008. Autour des valeurs communes à la jeunesse résistante durant la Seconde Guerre mondiale, le ministère a organisé la commémoration du souvenir de Guy Môquet lors de la journée du 22 octobre dans les établissements scolaires. En partenariat avec l'association Civisme et démocratie et avec l'appui de la Fondation de la Résistance, des ressources dédiées ont été mises en ligne qui trouvent leur naturel prolongement dans le travail accompli par les équipes éducatives pour l'édition 2008 du Concours national de la Résistance et de la déportation.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6443

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6065

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2344